



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie

1 rue René Cassin - Saint-Contest - BP 20110 - 14652 Carpiquet Cedex

Ce rapport contient 25 pages



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie

Siège social : 1 rue René Cassin - Saint-Contest - BP 20110 - 14652 Carpiquet Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Engagements sociaux » de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux refacturations du personnel mis à disposition et engagements associés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux élus et aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations dans les documents adressés aux élus et aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie.

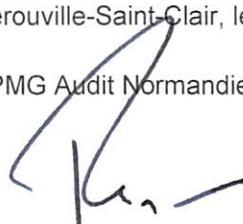
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville-Saint-Clair, le 9 avril 2018

KPMG Audit Normandie



Thomas Fécamp
Associé

BILAN

ACTIF	Exercice au 31/12/2017			Exercice au 31/12/2016
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	4 166 207,99	2 753 416,84	1 412 791,15	2 081 401,17
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.	679,75	679,75		
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
TERRAINS	135 827,83		135 827,83	135 827,83
CONSTRUCTIONS	1 637 036,22	852 340,97	784 695,25	817 037,50
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	1 395 359,37	1 140 537,47	254 821,90	158 800,32
IMMOB. CORPORELLES EN COURS				
IMMOBIL. MISES EN CONCESSION				
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
PARTICIPATIONS	383 031,63	64 467,00	298 564,63	140 084,63
CREANC. RATTACH. A DES PARTICIP.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	58 031,07		58 031,07	58 031,07
PRETS				
PRETS AVEC INTER-SERV. ACCORD.				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANC.	8 895 625,83	9 147,00	8 886 678,83	7 723 564,83
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	16 651 699,69	4 820 589,03	11 831 410,66	11 114 827,35
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
MAT. PREMIERES, AUTRES APPROV.				
EN-COURS DE PRODUCT.(BIENS)				
EN-COURS DE PRODUCT. (SERVICES)				
PRODUITS INTERM. ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACPTE. VERS. CDES	89 062,39		89 062,39	
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTE RATTACHES	5 265 781,31	42 308,09	5 223 472,22	7 570 121,22
AUTRES	385 333,38	1 710,00	383 623,38	532 175,89
CREANCES DIVERSES (3)	115 835,81		115 835,81	58 930,78
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
ACTIONS PROPRES				
TITRES	6 320 760,83		6 320 760,83	3 721 426,75
DISPONIBILITES	3 054 553,59		3 054 553,59	2 948 818,33
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	80 681,23		80 681,23	33 247,11
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 322 216,54	44 019,09	15 278 199,45	14 864 721,08
CHARGES A REP.S/PLUS. EXERC. III				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGAT. IV				
ECART DE CONVERSION ACTIF V				
TOTAL ACTIF	31 974 218,23	4 864 608,12	27 109 610,11	26 979 548,43
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

BILAN

PASSIF	Exercice au 31/12/2017	Exercice au 31/12/2016
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL (Dont capital versé)		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
APPORTS	254 331,29	254 331,29
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES	16 466,00	16 466,00
REPORT A NOUVEAU	3 402 427,71	2 615 751,36
RESULTAT DE L'EXERCICE	(313 669,96)	786 676,35
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	37 159,49	40 875,43
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 396 714,53	3 714 100,43
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
EFFORT DE CONSTRUCTION		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	1 537 156,00	411 268,00
PROVISIONS POUR CHARGES	8 196 728,00	7 712 789,00
TOTAL PROV. RISQ. & CHAR	9 733 884,00	8 124 057,00
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	11,62	11,62
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT (2)	62 115,12	133 419,89
- Dont Emprunts	62 115,12	133 419,89
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	13 950,00	13 950,00
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	6 348,50	20 862,98
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 034 400,55	1 760 711,03
DETTES FISCALES ET SOCIALES	10 150 130,27	10 973 145,27
DETTES DIVERSES :		
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACHES	284 055,65	330 127,41
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
AUTRES DETTES	1 000 627,09	898 432,80
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	427 372,78	10 730,00
TOTAL DETTES	13 979 011,58	14 141 391,00
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	27 109 610,11	25 979 548,43
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - CHARGES

	Budget exécuté 31/12/2016	Budget Voté 31/12/2017	Budget exécuté 31/12/2017	Différence
	(A)	(B)	(C)	(D) = (C) - (B)
	Net	Net	Net	Ecart
Charges d'exploitation				
Parts contributives (a)	40 637 924,00	40 134 594,00	40 182 603,00	48 009,00
Achats de marchandises variation de stock	40 013,68		10 618,51	10 618,51
Achats mat.premières et autres approv. variation de stock				
Autres achats et charges externes	3 973 787,65	4 337 377,00	3 486 648,93	(850 730,07)
Impôts, Taxes et Versements assimilés	4 330 587,57	4 311 786,00	4 296 469,91	(15 316,09)
Salaires et traitements	41 794 509,19	42 759 507,00	41 840 741,00	(918 766,00)
Charges sociales	21 888 199,91	21 683 724,00	22 157 636,98	473 912,98
Dotations aux amortissements et prov. sur immobilisations : dotations aux amort. sur immobilisations : dotations aux prov. sur actif circulant : dotations aux prov. pour risques et charges : dotations aux prov.	668 776,59	790 952,00	1 105 822,18	314 870,18
Autres charges	83 299,01		6 883,00	6 883,00
Contributions versées aux services	687 938,00	15 687,00	2 155 972,00	2 140 305,00
	789 550,93	526 168,00	676 387,38	150 219,38
Sous-total (B)	74 256 659,23	74 425 181,00	75 737 177,89	1 311 996,89
Total (A +B) = I	114 894 583,23	114 859 775,00	115 919 780,89	1 360 005,89
Quotes-parts de resultat s/operations (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions	64 487,00			
Interets et charges assimilées	8 350,85	8 000,00	4 988,88	(3 003,12)
Différences négatives de change	0,40		24,40	24,40
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL III	72 818,25	8 000,00	5 021,28	(2 976,72)
Charges exceptionnelles				
sur opérations de gestion	190 502,57	81 300,00	94 143,58	12 843,58
sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et provisions	30 000,00	52 000,00		(52 000,00)
TOTAL IV	220 502,57	133 300,00	94 143,58	(39 156,42)
Impôts sur les bénéfices (V)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	115 187 904,05	114 701 075,00	116 018 945,75	1 317 670,75
solde créditeur = bénéfice	788 676,35	78 349,00		(78 349,00)
TOTAL GENERAL	115 974 580,40	114 779 424,00	116 018 945,75	1 239 521,75

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - PRODUITS

	Réalisé 31/12/2016 (A) Net	Budget rectifié préparatif 31/12/2017 (B) Net	Réalisé 31/12/2017 (C) Net	Différence (D) = (C) - (B) Ecart
TACFE	32 451 278,00	32 248 007,00	32 248 007,00	
TACVAE	20 625 698,02	20 949 504,00	20 950 343,49	839,49
Contribution reçue			31 618,00	31 618,00
Reliquats sur exercices antérieurs				
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	53 076 976,02	53 197 511,00	53 229 868,49	32 457,49
Ventes de marchandises	30 820,00	4 000,00	9 783,70	5 783,70
Production vendue (biens et services)	1 070 767,14	946 080,00	907 521,77	(38 558,23)
2 - Chiffre d'affaires	1 101 587,14	950 080,00	917 305,47	(32 774,53)
Production stockée				
Production immobilisée				
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	736 570,83	724 112,00	683 680,02	(40 451,98)
- dont : taxe d'apprentissage				
- : Etat et divers	28 888,02	99 130,00	45 871,85	(53 258,15)
- : région et autres collectivités	462 398,02	403 889,00	380 764,82	(43 224,18)
- : Europe	265 288,79	220 993,00	277 023,35	56 030,35
Reprise sur provisions et amortissements	1 122 770,70	216 471,00	543 205,07	328 734,07
Transfert de charges	58 644 184,38	58 968 866,00	58 848 871,69	880 005,69
Autres produits	934 277,55	702 384,00	378 582,92	(323 791,08)
Contribution reçue des services				
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun				
3 - Sous-total	61 437 803,48	60 611 833,00	61 454 329,70	842 496,70
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	115 616 366,62	114 769 424,00	115 601 603,66	842 179,66
Produits des participations				
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	36 845,30	20 000,00	25 236,05	5 236,05
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprise sur provisions				
Transfert de charges				
Différences positives de change			130,57	130,57
Produits nets sur cession de valeurs mobilières				
4 - Produits financiers	36 845,30	20 000,00	25 366,62	6 366,62
Opérations de gestion	139 506,00		3 095,99	3 095,99
Cessions d'éléments d'actif *				
Quota-part des subv d'invest virées au résultat *	3 715,94		3 715,94	3 715,94
Autres produits exceptionnels *				
Reprises sur provisions	205 412,66		60 000,00	60 000,00
Transferts de charges	-27 268,12		11 493,58	11 493,58
5 - Produits exceptionnels	321 368,48		78 305,51	78 305,51
Total des produits (1+2+3+4+5)	115 974 680,40	114 779 424,00	115 705 275,79	925 851,79
6 - Perte			313 669,96	313 669,96
Total général (1+2+3+4+5+6)	115 974 680,40	114 779 424,00	116 018 945,75	1 239 521,75

CCI NORMANDIE

ENDETTEMENT DE LA COMPAGNIE CONSULAIRE

	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE TOTALE	ENDETTEMENT TOTAL	ECHEANCES A MOINS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS DE TROIS ANS	ECHEANCES A PLUS DE CINQ ANS	ECHEANCES A PLUS DE DIX ANS
Service Général	4 899,67 €	71 304,77 €	76 204,44 €	63 504,25 €	63 504,25 €				
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
TOTAL: ENSEMBLE DE LA COMPAGNE CONSULAIRE	4 899,67 €	71 304,77 €	76 204,44 €	63 504,25 €	63 504,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

31/12/2017

RUBRIQUES (a)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)		A		B		C		D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	Acquisitions	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)		
			Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste				
Immobilisations incorporelles	4 014 645,94	152 241,80						4 166 887,74	
Frais d'établissement									
Frais de recherche et de développement									
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 013 966,19	152 241,80						4 166 207,99	
Fonds commercial (1)									
Autres, immobilisations incorporelles en cours	679,75							679,75	
Avances et acomptes									
Immobilisations corporelles	2 819 673,73	348 549,69						3 168 223,42	
Terrains	135 827,83							135 827,83	
Constructions	1 622 824,41	14 211,81						1 637 036,22	
Installations techniques, matériels, et outillage industriels									
Autres	1 061 021,49	334 337,88						1 395 359,37	
Immobilisations corporelles en cours									
Immobilisations mises en concession									
Avances et acomptes									
Immobilisations financières	7 995 274,53	158 500,00	1 563 114,00	400 000,00				9 316 888,53	
Participations (c)	204 531,63	158 500,00						363 031,63	
Créances rattachées à des participations									
Titres immobilisés	58 031,07							58 031,07	
Prêts									
Autres	7 732 711,83		1 563 114,00	400 000,00				8 895 825,83	
TOTAL	14 829 594,20	659 291,49	1 563 114,00	400 000,00				16 651 999,69	

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin (cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)).

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES (e)	A		B					C				D
	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (e)		AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE					DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (e)
	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE		TOTAL	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles	TOTAL	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments obétés	Éléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles	1 933 244,77		820 851,82		820 851,82							2 754 096,59
Frais d'établissement												
Frais de recherche et de développement												
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 932 565,02		820 851,82		820 851,82							2 753 416,84
Fonds commercial (1)												
Autres, Immobilisations incorporelles en cours	679,75											679,75
Avances et acomptes												
Immobilisations corporelles	1 707 903,08		284 970,36		284 970,36							1 992 878,44
Terrains												
Constructions	806 786,91		46 554,06		46 554,06							852 340,97
Installations techniques, matériels, et outillage industriels												
Autres	902 121,17		238 416,30		238 416,30							1 140 537,47
Immobilisations corporelles en cours												
Immobilisations mises en concession												
Avances et acomptes												
Immobilisations financières												
Participations (c)												
Créances rattachées à des participations												
Titres immobilisés												
Prêts												
Autres												
TOTAL	3 641 152,85		1 105 822,18		1 105 822,18							4 746 976,03

(A) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(B) Les unités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin (cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)).

(C) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

TABLEAU DES PROVISIONS

31/12/2017

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement (participation des salariés)				
Hausse des prix				
Fluctuation des cours				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-values réinvesties				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	411 268,00	1 450 653,00	324 765,00	1 537 156,00
Provisions pour litiges	60 000,00	170 238,00	60 000,00	170 238,00
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Autres provisions pour risques	351 268,00	1 280 415,00	264 765,00	1 366 918,00
Provisions pour charges	7 712 789,00	705 319,00	221 380,00	8 196 728,00
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprise)				
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions				
Autres provisions pour charges	7 712 789,00	705 319,00	221 380,00	8 196 728,00
Provisions pour dépréciations	167 810,16	6 883,00	57 060,07	117 633,09
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	73 614,00			73 614,00
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	94 196,16	6 883,00	57 060,07	44 019,09
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	8 291 867,16	2 162 855,00	603 205,07	9 851 517,09
		Exploitation :	2 162 855,00	543 205,07
		Financière :		
		Exceptionnelle :		60 000,00

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin (cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)).

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Exercice au 31/12/2017

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances	
							à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)	11,62	11,62		
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires (2)				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres	8 895 825,83	1 867 371,49	7 028 454,34	- à 1 an au maximum à l'origine				
				- à plus d'1 an à l'origine	62 115,12	62 115,12		
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	13 950,00	13 950,00		
Créances Clients et Comptes rattachés	5 266 797,28	5 266 797,28		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 034 400,55	2 034 400,55		
Autres	501 169,19	501 169,19		Dettes fiscales et sociales	10 152 929,29	10 152 929,29		
Capital souscrit - appelé, non versé				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	284 055,65	284 055,65		
Charges constatées d'avance	90 861,23	90 861,23		Autres dettes (3)	1 000 627,09	1 000 627,09		
				Produits constatés d'avance	427 372,78	427 372,78		
TOTAL	14 754 663,63	7 726 199,19	7 028 454,34	TOTAL	13 975 462,10	13 975 462,10		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

PRODUITS A RECEVOIR

Exercice au 31/12/2017

Montant des produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	4 396 070
Autres créances	54 816
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	4 450 886

CHARGES A PAYER

Exercice au 31/12/2017

Montant des charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	663 373
Dettes fiscales et sociales	5 212 332
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	188 095
Autres dettes :	40 336
TOTAL	6 104 136

CCI NORMANDIE**PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE**

Exercice au 31/12/2017

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	427 373
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	427 373

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	90 861
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	90 861

CCI NORMANDIE**GARANTIES ET CAUTIONS ACCORDEES**

Garantie (G) ou Caution (C)	Date initiale de l'opération	Montant initial	En-cours au 31/12/2017	Dénomination du Bénéficiaire	Observations
PROMESSE D'HYPOTHEQUE	13/10/2003	811 029,00	82 115,12	CIC NORD OUEST	

Modalités lors de la création de la CCI Normandie

Le décret n° 2015-1629 du 10 décembre 2015 porte création de la chambre de commerce et d'industrie de région Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016.

Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *Continuité de l'exploitation ;*
- *Indépendances des exercices ;*
- *Permanence des méthodes comptables;*

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de la circulaire n°1111 du 30 Mars 1992. La méthode de base retenue pour l'évaluation des dépenses inscrites en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note relative aux postes du bilan

➤ Les immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Elles concernent les acquisitions de logiciels; les durées d'amortissement constatées sont :

- *de 3 ans à 4 ans pour les logiciels divers*
- *5 ans pour le SIRH mis en service en 2014 et la GRC en décembre 2016.*
- *A partir de l'exercice 2017, 1an pour les investissements financés par le fonds de péréquation institué par la Loi de Finance.*

➤ Les immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie applique les règles relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés sur son bâtiment (les avis du Conseil National de la Comptabilité 2002-10 Amortissement et dépréciation des actifs et 2004-06 Définition et évaluation des actifs).

Les durées historiques retenues pour l'amortissement des constructions sont :

- Gros œuvre / Structure	de 40 ans à 50 ans
- Menuiseries extérieures	25 ans
- Electricité	de 20 ans à 25 ans
- Plomberie - Sanitaire	de 20 ans à 25 ans
- Chauffage collectif	de 15 ans à 20 ans
- Etanchéité - Ravalement	15 ans
- Ascenseur	15 ans

Les durées d'amortissement enregistrées sur les autres immobilisations :

- Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	de 5 ans à 10 ans

A partir de l'exercice 2017, 1an pour les investissements financés par le fonds de péréquation institué par la Loi de Finance.

➤ Immobilisations financières

- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

- Prêts accordés par la CCIR aux CCIT
 - Un prêt relais a été accordé en juin 2013 à la CCIT Fécamp Bolbec pour un montant de 1 170 000€. L'Assemblée Générale de la CCIT Seine Estuaire a décidé de rembourser ce prêt relais dès l'exercice 2016 à hauteur de 400 000€ ; un second versement de 400 000€ a été perçu le 19 décembre 2017.
 - L'avance de 50 000€ consentie à la CCIT de l'Eure en novembre 2012 pour sa participation au capital de la SAS Axe 12 Normandie reste pendante
- Autres créances immobilisées

Les créances liées aux engagements sociaux des CCIT sont enregistrées dans les comptes 276 :

- Indemnités de fin de carrière pour 4 524 365€ contre 4 294 926 € en 2016
- Allocation d'Ancienneté pour 2 454 089€ contre 2 402 773 € en 2016
- Créances diverses (CCART, PEC, SP) pour 1 477 156€ contre 213 091 € en 2016

➤ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

➤ Apports

La ligne « Apports » arrêtée à 254 331.29€ agrège les comptes 102800 « Ecart d'ouverture du 1^{er} bilan » des comptabilités des deux ex CCI de Région Basse Normandie pour 185 939.96€ et Haute Normandie pour 68 391.33€.

Ce compte 102800, qui a permis l'équilibre lors de la constitution des bilans de la CCIR Basse-Normandie et de la CCIR Haute Normandie, au 1^{er} Janvier 1992, constitue la situation nette à cette date.

➤ Engagements sociaux

Les comptes enregistrent au 31 décembre 2017 les provisions sociales suivantes :

- Comptes 151/158 provisions pour risques et charges
 - Indemnités de fin de carrière pour 5 305 056 € contre 4 937 157 € en 2016
 - Allocation d'Ancienneté pour 2 891 672 € contre 2 775 632 € en 2016
 - CCART et suppressions de postes pour 1 366 918 € contre 351 268 € en 2016
 - Litige sociaux pour 170 238 € contre 60 000 € en 2016
- Comptes 428/438 Charges à payer
 - Congés Payés pour 2 407 086 € contre 2 649 781 € en 2016
 - Compte Epargne temps 2 299 285 € contre 2 054 322 € en 2016
 - Fin plan emploi consulaire 216 374 € contre 1 299 980 € en 2016

Ces provisions concernent l'ensemble du personnel statutaire affecté aux CCI normandes.

En parallèle de cette prise en charge, et afin de neutraliser ces impacts dans les comptes de la CCI de Région, il a été constaté un transfert de charges par le débit des comptes 276 (autres créances immobilisées) et 418 (factures à établir) selon la nature de la provision

La CCI de Région Normandie s'appuie sur les compétences d'un actuaire pour calculer ses engagements sociaux pour ce qui concerne les indemnités de fin de carrière et les allocations d'ancienneté.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2017 (IFC et AA) :

- Taux d'actualisation de 1.60 %
- Table de mortalité Insee F2008-2010
- Turn-over annuel en fonction de la tranche d'âge
- Taux de charges patronales par agents concernés (Moyenne Normandie 62%)
- Taux d'augmentation de salaire retenu 1%

Les charges à payer concernant les provisions CP et CET tiennent compte des taux de charges patronales sociales et fiscales par agents concernés.

➤ Produits à recevoir (Subventions)

Les produits à recevoir font suite à des opérations menées par la CCIR Normandie et encadrées par des conventions.

Comptes de résultat

Disposition communes aux CCI

Au vu de la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Au vu du décret n° 2010-1463 du 1^{er} décembre 2010, mettant en œuvre la réforme du réseau des chambres de commerce et d'industrie,

➤ **Ressources fiscales**

TFCCI 2017

Les chambres de commerce et d'industrie et les chambres régionales de commerce et d'industrie deviennent respectivement des chambres de commerce de d'industrie territoriales et des chambres de commerce et d'industrie de région (Article L.711-6 et Article 40)

Les chambres de commerce et d'industrie de région répartissent entre les chambres de commerce et d'industrie territoriales qui leur sont rattachées, en conformité avec les schémas sectoriels et avec le schéma régional d'organisation des missions, sous déduction de leur propre quote-part, le produit des impositions de toute nature qui leur sont affectées par la loi (Articles L.711-8 et R 712-22 du code de commerce)

La TFCCI 2017 affectée à la CCI de Région Normandie pour un montant de 53 229 968.49 € s'est répartie sur le territoire à hauteur de :

- CCI de Région pour 13 047 365.49 € (Dont 445 635.49 € TFCCI 2015)
 - Besoins propres pour 12 017 020 €
(Dont TFCCI provenant des autoentrepreneurs pour 31 618 €)
 - Fonds de Péréquation 2017 pour 1 030 345 €, la loi de finances 2016 a introduit une nouvelle disposition afin de financer des projets de modernisation du réseau.
- Prélèvement France Télécom opéré pour le compte de l'Etat de 949 326€
- CCI Caen Normandie pour 3 868 386 € (Dont 48 000 € du FDP qui a porté le développement de l'outil régional EVE, produit de marketing territorial)
- CCI Ouest Normandie pour 7 126 260€
- CCI Portes de Normandie pour 6 130 194€
- CCI Seine Estuaire pour 10 017 123€
- CCI Seine Mer Normandie pour 12 091 314€

Fonds de péréquation 2017

La loi de finances introduit depuis 2016 le versement d'un fonds de péréquation annuel prélevé sur la ressource fiscale de l'année (*Quote-part de la TACVAE*) concourant au financement de projets liés à la modernisation du réseau des CCI.

La nature des axes éligibles au fonds de péréquation étant connus au cours du 2nd trimestre de l'année de versement des fonds, la réalisation effective des projets peut aller au-delà de l'année civile constatant le paiement de cette ressource fiscale.

Afin de lier la charge effective de chacun des projets à son financement, il a été décidé :

- de doter la charge d'amortissement sur une seule année
- d'enregistrer la ressource fiscale sur l'année de perception
- de constater le décalage entre financement et enregistrement de la dépense en isolant la quote-part du fonds de péréquation fléchée sur des projets dont la réalisation ne sera effective que sur l'année civile suivante en utilisant les comptes produits constatés d'avance en contrepartie du compte 758 produits de gestion courante.

TFCCI 2015

L'article 33 de la LFI 2015 stipule « *Par dérogation au 2 du III de l'article 1600 du code général des impôts, une somme de 500 millions d'euros, imputable sur le produit attendu de la taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, est affectée au budget général de l'Etat* » « *Ce prélèvement est réparti entre les établissements disposant d'un fonds de roulement, défini au 1° du présent III, de plus de cent vingt jours de charges de fonctionnement* »

Sept CCI ne s'étaient pas acquittées au 15 décembre 2015 du montant du prélèvement sur FDR représentant une somme globale de 46.5M€. En application des décisions du Bureau et du Comité directeur de CCI France, 111 CCI se sont associées à CCI France dont la CCIR pour déposer des requêtes en référé dites « mesures utiles » à l'encontre des autorités de tutelle concernées qui n'avaient pas réglé au 11 décembre 2015 la totalité de leur prélèvement dû au titre de l'article 33 de la LFI pour 2015.

Les deux CCIR estimaient un manque à percevoir de ressources fiscales de près de 2.7M€ sur la base des états 1259 transmis en début d'année 2015 par les deux DRFIP de Normandie.

Les informations transmises par CCI France en tout début d'année 2016 faisaient état du recouvrement par l'Etat de 12M€ de prélèvement sur FDR acquitté par une CCIT avant le 31 décembre 2015. Les deux CCIR ont décidé de provisionner dans leurs comptes 2015 a dû concurrence 706 237€ en produits à recevoir mais entièrement dépréciés dans l'attente de précisions des services fiscaux.

La CCI de Région a enregistré des compléments de versements par la DGFIP sur les fonds FFCCI 2015 :

- le 26 mai 2016, la somme de 768 350€.
- le 13 juin 2017, la somme de 445 635€

Quant à la perception éventuelle des quelques 1.5M€ estimés restant à recouvrer mais non comptabilisés dans les comptes de la CCI de Région, des paiements auraient été effectués auprès de la DGFIP représentant la moitié de l'estimation mais non libérés dans l'attente de l'ensemble des remboursements attendus.

➤ **Personnel des CCI**

Les chambres de commerce et d'industrie de région, dans les conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, recrutent les personnels de droit public, dont ceux soumis au statut prévu par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers, les mettent à disposition des chambres de commerce et d'industrie territoriales et départementales d'Ile-de-France rattachées après avis de leur président et gèrent leur situation statutaire.

Les dépenses de rémunération des personnels ainsi mis à disposition constituent des dépenses obligatoires des chambres de commerce et d'industrie territoriales et sont des recettes des chambres de commerce et d'industrie de région concernées (Article L.711-8)

Cette disposition a généré, pour la CCIR une masse salariale de 68 228 474€ en 2017 (72 045 850€ sur l'exercice 2016) dont 58 874 587€ (61 290 648€ sur l'exercice 2016) pour le personnel mis à disposition dans les CCIT normandes.

Un accord intitulé « plan emploi consulaire » signé le 25/11/2014 permet aux collaborateurs de la région, qu'ils soient employés au sein de la CCIR ou bien mis à disposition des CCIT, de bénéficier soit d'une rupture conventionnelle (« CCART ») soit d'un dispositif dénommé « congé de transition » s'ils sont à moins de 3 ans de l'âge de départ à la retraite. Ce dispositif permet de cesser la relation de travail tout en bénéficiant d'une allocation mensuelle de remplacement et d'une indemnité représentant au total 80% de la rémunération nette qu'aurait perçu l'employé s'il était resté jusqu'au départ à la retraite.

L'incidence de l'ensemble des coûts des départs prévus dans le cadre du Plan Emploi Consulaire constatée dans les comptes de l'exercice 2015 représente une charge de 1 090 645€ dans la masse salariale de l'année 2017 et fait l'objet d'une reprise de charge d'un même montant pour tenir compte des provisions déjà constituées.

Les effectifs moyens 2017 de la CCI Normandie rattachés au statut du personnel des CCI s'élèvent à 1059,2 Etp (contre 1075,4 Etp en 2016).

Evènements postérieurs à la clôture

L'AG du 17 novembre 2017 a voté la suppression de 13 postes concernant du personnel mis à disposition de la CCI Seine Mer Normandie. Une provision pour risques est constatée au 31/12/2017 à hauteur de 1 280 415 €.

L'AG du 25 janvier 2018 a voté la suppression de 2 postes concernant du personnel mis à disposition de la CCI Caen Normandie. La décision étant intervenue postérieurement à la clôture il n'y a pas eu de provision de constatée au 31/12/2017. Les montants estimés s'élèvent à 78 792 €.

L'AG du 25 janvier 2018 a voté la suppression de 15 postes concernant du personnel CCIR Normandie. La décision étant intervenue postérieurement à la clôture il n'y a pas eu de provision de constatée au 31/12/2017. Les montants estimés s'élèvent à 922 616 €.

Etat des Immobilisations Financières au 31/12/2017

Nature	Valeur brute des immo. Au 31/12/16	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immo. Au 31/12/17
PARTICIPATION				
Normandie Capital (261100) = 53 400 € Acquisition en 2000 de 5 340 actions à 10 € Pour mémoire engagement pris par la CRCI financement seconde tranche 150 000 F soit 22 867.35 € (délibération du 22/06/2000) Normandie Capital (271100) = 53 400 €	106 800,00			106 800,00
SAS.CCI.fr (261100) = 131,63 € Acquisition en 2002 1 action à 500 € Acquisition en 2005 143 actions à 10 € Réduction du capital en 2005 13.1625631 actions à 10 € SAS CCI.fr(271100) = 500 €	631,63			631,63
SAPHYN (261100) Participation au capital 100 actions	1 000,00			1 000,00
SAPN (271600) Aquisition au 31/12/92 1 Action 100 F soit 15,24 € (enregistrée en charge) au 26/07/94 178 actions à 15,24 €. Valeur bilan au 31/12/94 17 800 F soit 2 713,59 € SAPN (271100) = 1 417,48 € Souscription 25/07/94 93 Actions à 15,24 €	4 131,07			4 131,07
SAS Investir en Normandie (261100) Acquisition le 11.06.15 de 1500 parts à 1 000 € Délibération du 18.12.2014	150 000,00			150 000,00
KIOSK TO INVEST Augmentation Capital (261100) Aquisition 793 actions le 04.12.2017 Délibération du 29.09.2017	0,00	158 500,00		158 500,00
Sous total Participation	262 562,70	158 500,00	0,00	421 062,70
PRÊTS ET AVANCES				
CLIC-NORMAND Avance remboursable (276100) Versement le 24/12/2008 Avance remboursable sous 10 ans décision du Bureau du CLIC du 14 mars 2014	18 293,94			18 293,94
CCIT EURE Prêt (276200) Etudes préalables à la mise à 2X2 voies entre NONANCOURT et ALENCON Délibération n°2012-155 AG du 29.11.2012	50 000,00			50 000,00
CCIT FECAMP Avance de trésorerie (276200) Délibération du 06.06.2013	770 000,00		400 000,00	370 000,00
Sous total Prêts et Avances	838 293,94	0,00	400 000,00	438 293,94
TOTAL	1 100 856,64	158 500,00	400 000,00	859 356,64

Hors bilan actif : Participation à hauteur de 10 % Syndicat Mixte ISF

**Etat des dépréciations
des Immobilisations Financières au 31/12/2017**

Nature	Valeur brute des immo. Au 31/12/16	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immo. Au 31/12/17
PARTICIPATION				
Normandie Capital (261100) = 53 400 € Acquisition en 2000 de 5 340 actions à 10 € Pour mémoire engagement pris par la CRCI financement seconde tranche 150 000 F soit 22 887.35 € (délibération du 22/08/2000) Normandie Capital (271100) = 53 400 €	0,00			0,00
SAS.CCI.fr (261100) = 131,63 € Acquisition en 2002 1 action à 500 € Acquisition en 2005 143 actions à 10 € Réduction du capital en 2005 13.1625631 actions à 10 € SAS CCI.fr(271100) = 500 €	0,00			0,00
SAPHYN (261100) Participation au capital 100 actions	0,00			0,00
SAPN (271800) Aquisition au 31/12/92 1 Action 100 F soit 15.24 € (enregistrée en charge) au 26/07/94 178 actions à 15.24 €. Valeur bilan au 31/12/94 17 800 F soit 2 713.59 € SAPN (271100) = 1 417,48 € Souscription 25/07/94 93 Actions à 15,24 €	0,00			0,00
SAS Investir en Normandie (261100) Acquisition le 11.08.15 de 1500 parts à 1 000 € Délibération du 18.12.2014	64 467,00			64 467,00
KIOSK TO INVEST Augmentation Capital (261100) Aquisition 793 actions le 04.12.2017 Délibération du 29.09.2017	0,00			0,00
Sous total Participation	64 467,00	0,00	0,00	64 467,00
PRÊTS ET AVANCES				
CLIC-NORMAND Avance remboursable (276100) Versement le 24/12/2008 Avance remboursable sous 10 ans décision du Bureau du CLIC du 14 mars 2014	0,00			0,00
SAS Investir en Normandie (261100) Acquisition le 11.08.15 de 1500 parts à 1 000 € Délibération du 18.12.2014	0,00			0,00
CCIT EURE Prêt (276200) Etudes préalables à la mise à 2X2 voies entre NONANCOURT et ALENCON Délibération n°2012-155 AG du 29.11.2012	0,00			0,00
CCIT FECAMP Avance de trésorerie (276200) Délibération du 08.08.2013	0,00			0,00
Sous total Prêts et Avances	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	64 467,00	0,00	0,00	64 467,00